



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
18 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Cinquième session

Formation République centrafricaine

Conclusions et recommandations du deuxième examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

Évaluation des engagements pris par la Commission de consolidation de la paix

1. Le dernier rapport d'étape sur le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a été publié en janvier 2010 (PBC/4/CAF/2). Plusieurs faits nouveaux survenus dans le pays au cours de l'année écoulée ont motivé la décision de repousser le deuxième examen. En ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la vérification des listes d'ex-combattants a été effectuée dans le nord-ouest du pays, mais les activités de désarmement et de démobilisation n'ont commencé que récemment malgré les moyens non négligeables dégagés par les donateurs, dont le Fonds pour la consolidation de la paix. Après plusieurs reports, les premiers tours des élections présidentielle et législatives ont eu lieu le 23 janvier 2011 et le second tour des élections législatives a eu lieu le 27 mars 2011.
2. La préparation des élections présidentielle et législatives a pu freiner les progrès dans d'autres domaines, surtout celui du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.
3. Le présent examen coïncide avec l'achèvement de l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la deuxième génération (DRSP II) et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement/cadre stratégique intégré de ce pays. Le Cadre stratégique de la Commission expire fin 2011.
4. Cela étant, le présent examen, qui a pour objet d'évaluer les progrès réalisés depuis le précédent, pourra servir aussi à parfaire le DRSP II de sorte que tous les éléments du Cadre stratégique y soient pris en compte.
5. Globalement, la Commission estime que des progrès, certes lents, ont été réalisés sur différents fronts, et que l'entreprise de consolidation de la paix évolue



bien, malgré des retards et des difficultés. En effet, même si elles ont été repoussées au départ, les élections ont eu lieu. Une commission nationale des droits de l'homme est en cours de mise en place. Il a été procédé à la vérification des listes d'ex-combattants dans le nord-ouest. Le pays a atteint le point d'achèvement prévu par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en juin 2009 et un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la deuxième génération a été présenté aux partenaires internationaux. Enfin, le plan décennal de réforme du secteur de la justice, qui bénéficie de l'appui du projet sur l'état de droit du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est en bonne voie. Par contre, la réforme du secteur de la sécurité est quasiment au point mort depuis la table ronde d'octobre 2009, à l'issue de laquelle aucun donateur n'a pris d'engagement. De plus, la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive, que surveille le Comité de suivi, n'avance guère. À la fin de novembre 2010, soit deux ans après la tenue du dialogue, moins de la moitié des 116 recommandations (43) avaient été appliquées, et 15 autres ne l'avaient été que partiellement.

6. Début 2010, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé une seconde enveloppe de 20 millions de dollars. Les priorités arrêtées pour cette deuxième tranche rejoignent celles du Cadre stratégique de la Commission. Il s'agit d'appuyer : a) le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que la réforme du secteur de la sécurité; b) l'état de droit et la bonne gouvernance; c) les groupes touchés par le conflit (dans le cadre du programme de pôles de développement). Le système des Nations Unies et l'État centrafricain pourront ainsi tirer parti des avancées réalisées grâce à la première enveloppe du Fonds pour la consolidation de la paix, et compléter les interventions d'autres partenaires tels que l'Union européenne et la Commission.

7. Au cours de la période considérée, la Commission a mené diverses activités pour respecter ses engagements et appuyer les mesures de consolidation de la paix prises par la République centrafricaine.

8. Le délai d'un semestre prévu entre les examens n'a pas été respecté, mais des progrès importants ont été accomplis dans le pays dans l'intervalle, entre autres la tenue d'élections présidentielle et législatives en janvier et mars 2011.

9. Afin de susciter l'intérêt et la solidarité durables de la communauté internationale en faveur de la République centrafricaine, la Commission a organisé avec la Banque mondiale, en marge de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement que l'Assemblée générale a tenue en septembre 2010 à New York, une rencontre de haut niveau à laquelle ont participé le Secrétaire général de l'ONU, le Président de la République centrafricaine, la Vice-Présidente de la Banque mondiale pour la région Afrique, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de la Banque africaine de développement, les hauts représentants d'organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Commissaire européen chargé du développement et plusieurs ministres d'États Membres de l'ONU. Lors de cette rencontre, la Banque mondiale a annoncé que l'Association internationale de développement (IDA) allouerait de nouveau 20 millions de dollars à la République centrafricaine et plusieurs partenaires ont déclaré leur intention de verser des contributions au titre du budget électoral et d'autres domaines prioritaires.

10. L'une des principales décisions prises à l'issue de la rencontre de septembre 2010 a été de réunir les partenaires pour une table ronde sur les besoins du pays en matière de consolidation de la paix et de développement après les élections présidentielle et législatives. C'est la Belgique qui a accueilli cette table ronde, que le Gouvernement centrafricain a organisée avec le soutien de la Commission de consolidation de la paix, du PNUD, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement et qui s'est tenue à Bruxelles les 16 et 17 juin 2011.

11. En décembre 2009, la Commission a organisé une visite de haut niveau en République centrafricaine, à laquelle ont participé des représentants de l'Afrique du Sud, de la Belgique, de la France, du Gabon, du Japon, de la Pologne et de l'Organisation internationale de la Francophonie, afin de mobiliser la solidarité de la communauté internationale en faveur de la République centrafricaine.

12. Grâce à l'action de sensibilisation et de mobilisation que la Commission a fait durant la période considérée, de nombreux partenaires, dont l'Organisation internationale de droit du développement, Caritas Internationalis et l'Union interparlementaire (UIP), se sont engagés aux côtés du pays. De plus, la coopération constructive qui s'était établie entre le pays et la Banque mondiale a pris de l'ampleur.

13. Suite aux démarches que la Commission a faites auprès de l'UIP, cette dernière a dépêché une mission d'évaluation en décembre 2009. À l'issue de cette mission, elle a élaboré un projet de renforcement des capacités des membres et de l'administration de l'Assemblée nationale qui prévoit des activités visant expressément à favoriser le dialogue et la réconciliation. Cependant, la Commission est toujours à la recherche de fonds pour ce projet. Par ailleurs, l'UIP a indiqué qu'elle financerait un programme d'orientation pour les nouveaux élus, en partenariat avec le PNUD.

14. La Commission travaille aussi directement avec le Ministre de la justice de la République centrafricaine dans le but de mieux cerner ses besoins dans le domaine de l'état de droit et de trouver des moyens de combler les principales lacunes, notamment dans le contexte du plan décennal de réforme du secteur de la justice. Dans le cadre de ses efforts de mobilisation de ressources, la Commission a collaboré avec l'Organisation internationale de droit du développement, laquelle a élaboré une proposition de projet qui cadre avec le plan décennal, lequel prévoit un renforcement intégré du secteur de la justice, ainsi que des mesures visant à mettre en place un régime juridique et un cadre institutionnel favorables au progrès économique et à susciter une participation plus efficace de la société civile à la consolidation de la paix. La Commission recherche également un appui financier pour ce projet crucial.

15. La Commission de consolidation de la paix a également proposé d'entendre des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine, du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, du Directeur général adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de plusieurs ministres centrafricains.

16. La Commission a continué d'entretenir un dialogue fructueux avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et a fait auprès de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit des démarches à la suite desquelles celle-ci a inscrit la République centrafricaine sur sa liste de priorités.

17. S'efforçant de favoriser l'intégration de perspectives régionales et sous-régionales dans la consolidation de la paix, la Commission associe régulièrement la CEMAC, la CEEAC et l'Union africaine à ses activités. Cette dernière et la Banque africaine de développement ont chacune ouvert un bureau de liaison à Bangui, ce qui leur permettra d'être plus actives dans le pays.

18. Au cours de la phase postélectorale, et surtout lorsque le pays était en train d'élaborer son nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, la Commission s'est particulièrement attachée à aider les autorités nationales à tenir compte dans ce document des questions touchant la consolidation de la paix et le conflit. Elle a aussi poursuivi ses échanges avec tous les autres intervenants nationaux, notamment l'opposition politique, la société civile et le secteur privé, veillant ainsi à ce que toutes les parties soient associées au processus de consolidation de la paix et adhèrent au projet exposé par le Gouvernement dans le document de stratégie.

19. Les ressources naturelles étant une des causes de conflit, la Commission devra chercher des moyens d'aider le Gouvernement à en améliorer la gestion et veiller à ce que celle-ci aille dans le sens des priorités de consolidation de la paix, dont la réintégration et la revitalisation économique des groupes touchés par le conflit. Le Gouvernement devra fournir des efforts considérables pour gérer les ressources naturelles de façon plus transparente et dans le respect du principe de responsabilité. Il convient de souligner que la République centrafricaine satisfait à présente aux critères de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, même si celle-ci ne concerne que la partie structurée du secteur minier et non la partie non structurée, plus vaste, notamment l'exploitation artisanale des mines de diamants.

20. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive de décembre 2008, la Commission s'est essentiellement concentrée sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur les opérations électorales et a accordé une attention soutenue aux travaux du Comité de pilotage du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en République centrafricaine (BINUCA). Elle exhorte à nouveau toutes les parties à se préparer aux activités de désarmement et de démobilisation et à mesurer combien il est urgent qu'une stratégie de réintégration des ex-combattants démobilisés soit définitivement arrêtée par l'intermédiaire du Comité de pilotage. Pareille stratégie doit tenir compte des interventions que mènent ou comptent mener les autres parties prenantes et les partenaires internationaux afin que l'action soit cohérente.

21. Une sérieuse étude des risques devra être menée si le Comité de pilotage décide de procéder au désarmement et à la démobilisation sans s'appuyer sur une stratégie de réintégration en bonne et due forme, pour laquelle suffisamment de fonds soient disponibles, ou si le désarmement et la démobilisation ne se déroulent simultanément sur l'ensemble du territoire.

22. La stratégie devra aussi reposer sur une analyse détaillée des causes profondes du conflit et prévoir des moyens d'y remédier dans la durée. La réintégration dépend avant toute chose du développement socioéconomique des régions concernées. Il faudrait envisager d'intégrer la stratégie de réintégration dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de faire des rapprochements avec les activités de développement et de consolidation de la paix menées dans les régions

concernées, notamment celles qui sont financées par le Fonds pour la consolidation de la paix, la Banque mondiale et l'Union européenne, afin qu'il soit plus aisé d'obtenir des fonds pour la réintégration.

23. Grâce à l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et du PNUD, les moyens nécessaires à la mise en œuvre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration existent depuis janvier 2010. Les progrès sur le terrain ont été extrêmement lents, en grande partie du fait de la politisation du Comité de pilotage du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration lors de la préparation aux élections de janvier 2011, qui a retardé la programmation et les activités. La complexité de la situation a été accentuée par le retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) de la zone nord-est et les incertitudes relatives au financement du processus de réintégration. Il faudra déterminer comment relancer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et comment le faire progresser, compte tenu des conditions de sécurité qui règnent dans le nord-est et du manque de ressources financières pour la réintégration. À cet égard, les contributions que la communauté internationale sera prête à fournir dépendront pour beaucoup des fonds que l'État apportera lui-même. La Commission de consolidation de la paix attend avec intérêt les conclusions de la mission d'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité et du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration que l'ONU a dépêchée il y a peu en République centrafricaine en vue de décider comment articuler au mieux l'appui qu'elle apporte à ces deux processus, compte tenu de l'évolution récente de la situation.

24. On notera, pour relever un événement positif, que grâce au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des enfants mis en œuvre par l'UNICEF à Paoua et Bocaranga et financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, 525 enfants soldats ont quitté les rangs de l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), même si le volet réintégration reste encore à mettre en place. La Commission demande que soit créé le mécanisme de surveillance et de communication des informations prévu par les résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité et, à ce propos, continuera de recommander que les ressources humaines et financières nécessaires soient dégagées pour le programme de protection de l'enfance du BINUCA.

25. En ce qui concerne les élections, la Commission a réussi à obtenir le soutien financier de la communauté internationale, qui a permis de combler un trou de 7,5 millions de dollars des États-Unis dans le budget électoral. Elle salue la tenue des élections présidentielle et législatives mais s'inquiète des nombreux problèmes techniques qui ont surgi, notamment le jour des élections et au cours de la compilation des résultats. Elle accueille donc favorablement les recommandations faites par la Cour constitutionnelle et acceptées par le Gouvernement, à savoir qu'une commission électorale professionnelle et permanente soit créée, que les listes d'électeurs soient informatisées et que des cartes biométriques soient délivrées aux électeurs. D'autres mesures, telles que le réaménagement des circonscriptions sur la base des données démographiques les plus récentes, doivent être envisagées pour donner suite aux recommandations issues du dialogue politique sans exclusive. Les recommandations faites par différentes missions d'observation électorale doivent également être prises en compte.

26. Si les difficultés d'organisation ont été partiellement résolues au second tour des élections législatives, le scrutin a eu lieu sans que les résultats du premier tour aient été validés par la Cour constitutionnelle. L'opposition officielle a appelé au boycott et demandé à ses candidats de ne pas participer au second tour. Dans ce contexte, la Commission demande instamment aux autorités centrafricaines de reprendre sans tarder le dialogue politique avec l'opposition et de le maintenir afin de remédier aux carences électorales avant les prochaines élections. Elle ne manquera pas de tenir compte des efforts fournis en ce sens dans le cadre des activités qu'elle mènera avec les autorités nouvellement élues et les autres parties prenantes nationales, en vue de faire avancer le programme de consolidation de la paix du pays.

27. La Commission de consolidation de la paix salue la création de la Commission nationale des droits de l'homme et du bureau du Médiateur. Elle continuera à surveiller étroitement la situation des droits de l'homme dans le pays et suivra les travaux de ces deux nouvelles instances.

28. Sachant combien il importe que la République centrafricaine dispose de forces de sécurité et de défense professionnelles et efficaces, surtout depuis que la MINURCAT s'est retirée de Birao fin 2010, la Commission accordera une attention accrue à la réforme du secteur de la sécurité. Comme il a été établi lors du séminaire national tenu en avril 2008 sur la réforme du secteur de la sécurité, pour que le pays puisse relever les défis qu'il rencontre, l'objectif de cette réforme doit rester de refondre les forces de sécurité et de défense, ainsi que les secteurs de la justice, en un ensemble cohérent d'institutions qui collaborent pour faire respecter la primauté du droit, promouvoir les droits de l'homme et favoriser le développement. La Commission a indiqué qu'elle serait prête à mobiliser des ressources pour la réforme du secteur de la sécurité une fois que la stratégie nationale serait mieux définie et que les priorités auraient été arrêtées. Cette stratégie doit être cohérente, maîtrisée par le pays et assortie d'engagements précis des autorités centrafricaines, notamment sur le plan du financement. Les autorités nationales doivent réaffirmer leur volonté politique. Des éléments de la stratégie pourraient être inclus dans le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui a été présenté à la communauté internationale lors de la table ronde des partenaires qui s'est tenue à Bruxelles.

29. La Commission s'intéressera aussi de plus près au lancement du programme de pôles de développement, qui aura un effet bénéfique sur les populations, en particulier celles qui ont pâti du conflit. Des ressources supplémentaires seront nécessaires à cet effet, en sus du montant initial annoncé par l'Union européenne, et la Commission participera à l'effort de mobilisation. À cet égard, il faudra réfléchir au financement des activités prévues par le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui viennent compléter le programme de pôles de développement.

30. La Commission salue les efforts que le BINUCA a déployés sous l'habile direction de l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général en République centrafricaine, M^{me} Sahle-Work Zewde, pour soutenir l'État centrafricain. Elle se félicite de la nomination de M^{me} Margaret Vogt et compte que le BINUCA continuera de collaborer avec le Gouvernement et d'autres partenaires pour faire progresser le processus de paix.

Évaluation des engagements pris par le Gouvernement de la République centrafricaine et par la société civile

31. Les engagements pris par le Gouvernement et la société civile dans le Cadre stratégique s'articulent autour de trois axes prioritaires, à savoir : a) la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration; b) la bonne gouvernance et la primauté du droit; et c) les pôles de développement. Répondre à ces priorités qui se complètent et se renforcent les unes les autres facilitera le retour de la paix et sa consolidation dans l'ensemble du pays.

32. La plupart des activités prévues dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ont été exécutées par le Gouvernement conformément à ses engagements identifiés sur cet axe de priorités, notamment l'adoption d'une législation. La mise en œuvre effective de celle-ci a facilité les progrès dans plusieurs domaines tels que les réformes institutionnelles, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines et la création d'un environnement favorable à la paix.

33. L'évaluation des activités relevant de cet axe de priorité – à savoir : a) la réorganisation et le déploiement sur tout le territoire de forces de défense et de sécurité entraînées et bien équipées; et b) le rétablissement et le renforcement de la confiance entre la population et les institutions nationales – a fait ressortir la nécessité d'un soutien émanant du Fonds pour la consolidation de la paix pour la construction de prisons et la constitution de brigades (voir projets de la deuxième tranche de crédits).

34. Ces mesures complètent les activités de la société civile visant à sensibiliser la population au problème de la violence sexiste et à la promotion d'une culture de paix. Le retour de certains déplacés et réfugiés et de certains groupes rebelles a été possible grâce à une assistance multiforme en vue de leur réintégration dans les communautés d'accueil. Il faut continuer d'améliorer la prestation de services sociaux de base afin de faciliter leur retour durable.

35. En ce qui concerne le domaine prioritaire b) (bonne gouvernance et état de droit), des progrès ont été réalisés quant à la mise en œuvre de certaines des recommandations issues du Dialogue politique sans exclusive, au renforcement des capacités institutionnelles et humaines des institutions nationales, au respect des droits de l'homme et des droits de l'enfant et à la promotion d'un environnement propice aux affaires, à la paix et au retour de la confiance. Toutefois, en raison du caractère transectoriel de la gouvernance, la concrétisation de certains des engagements pris au titre de ce domaine prioritaire dépend des progrès accomplis dans d'autres secteurs.

36. Des résultats notables ont été obtenus grâce au soutien que le Fonds pour la consolidation de la paix a apporté à l'Association des femmes juristes de Centrafrique (AFJC) en vue de la création de centres de conseil juridique, qui a permis de mieux sensibiliser et former les femmes à Paoua et Ndélé.

37. Pour finir, les trois initiatives relevant du domaine prioritaire c), « Établissement de pôles de développement » n'ont guère enregistré de progrès. Toutefois, ceux réalisés dans le domaine prioritaire a) (réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration) ont contribué à créer un environnement susceptible de conduire à leur mise en œuvre. Certaines activités

génératrices de revenus ont été menées grâce à un projet de microcrédit orienté vers près d'une centaine de groupes et associations, dans les domaines de l'agriculture et du jardinage, de la pisciculture et du traitement des produits de la pêche, du traitement du manioc ou du millet, de la fabrication de savon, de la restauration, de la couture et du tricot et du transport de divers produits (pousse-pousse). La pérennisation des résultats obtenus nécessitera que l'on associe pleinement les groupes vulnérables et que l'on continue à les soutenir.

Conclusions et recommandations

À l'intention du Gouvernement de la République centrafricaine

38. Généralités :

a) L'incorporation des trois domaines de priorités du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix dans le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté lorsque la Stratégie actuelle s'achèvera, fin 2011, est une avancée positive. Ces domaines prioritaires devraient être concrétisés en programmes et projets, et les progrès futurs faire l'objet d'un suivi au moyen des mécanismes prévus dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, la Commission de consolidation de la paix jouant notamment un rôle dans le suivi des priorités en matière de consolidation de la paix;

b) Le Gouvernement centrafricain devrait poursuivre vigoureusement la mise en œuvre des recommandations restantes issues du Dialogue politique sans exclusive tenu en décembre 2008, qui demeurent un préalable essentiel à la maturation du processus de consolidation de la paix dans le pays;

c) Le Gouvernement devrait également faire tous les efforts requis pour mettre en œuvre les engagements officiels énoncés dans la déclaration de politique générale faite par le Premier Ministre devant l'Assemblée nationale, le 17 mai 2011. Il s'agit en particulier d'achever le programme de désarmement, démobilisation et réintégration d'ici à la fin 2011, d'établir un organe permanent chargé d'organiser les futures élections, d'améliorer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et de mettre résolument l'accent sur le renforcement de la sécurité nationale, notamment grâce à une stratégie nationale à long terme de réforme du secteur de la sécurité;

d) Le nouveau Gouvernement devrait se donner les moyens de coordonner plus efficacement les activités des partenaires régionaux et internationaux, en particulier ceux qui interviennent dans les trois domaines prioritaires liés à la consolidation de la paix, en vue d'accroître l'utilité de leurs actions et d'éviter les redondances. La République centrafricaine pourrait ainsi mieux s'approprier l'entreprise de consolidation de la paix;

e) Dans le cadre du nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Gouvernement est encouragé à établir des priorités quant aux activités envisagées dans ce document ambitieux, en vue de définir un échéancier et des besoins de financement réalistes pour la mise en œuvre des programmes proposés les plus pertinents et les plus urgents. Ceux-ci devraient mettre l'accent, en particulier, sur les projets de consolidation de la paix qui amélioreront directement les conditions de vie des populations touchées par le conflit;

f) Le Gouvernement devrait affecter des fonds adéquats, tirés de ses propres sources, à la mise en œuvre des projets relevant des domaines prioritaires, et accroître la transparence budgétaire. Concernant le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, il doit utiliser les fonds reçus de la CEMAC en 2009, en particulier pour la composante réintégration.

39. Stratégie de réintégration/Avenir du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Le succès du programme de désarmement, démobilisation et réintégration repose sur l'engagement et la volonté politiques du Gouvernement centrafricain d'élaborer à l'intention des ex-combattants démobilisés une stratégie nationale de réintégration inclusive et sensible à la problématique hommes-femmes, qui offre une solution légitime et attrayante pour la génération de revenus. Dans le même temps, il est essentiel d'incorporer la stratégie globale de réintégration dans une stratégie de développement socioéconomique et communautaire des régions touchées par le conflit, pour offrir ainsi un soutien aux futures communautés d'accueil et aux personnes touchées par le conflit. Il faudrait également se préoccuper spécialement de la situation politique et des conditions de sécurité propices à la concrétisation du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et à sa mise en œuvre effective. On notera à cet égard que la sécurité s'est détériorée dans certaines régions du pays. Par conséquent :

a) Afin de respecter le délai fixé à la fin de cette année pour achever le processus de désarmement, démobilisation et de réintégration, le Gouvernement centrafricain ne devrait épargner aucun effort pour finaliser et mener à bien l'accord de cessez-le-feu récemment conclu avec la Convention des patriotes pour la justice et la paix, ainsi que l'accord entre le Gouvernement du Tchad et le Front populaire pour le redressement visant à rapatrier ce dernier au Tchad;

b) Le Gouvernement devrait continuer de dialoguer avec la communauté internationale par l'intermédiaire du Comité directeur du programme de désarmement, démobilisation et réintégration afin de garantir la cohérence et le caractère inclusif de l'exécution dudit programme;

c) En ce qui concerne le financement de la composante réintégration du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, le Gouvernement devrait divulguer le montant de la contribution qu'il est disposé à faire.

40. Réforme du secteur de la sécurité. Le renforcement et la professionnalisation des forces nationales de sécurité et de défense de la République centrafricaine, dans le cadre général de la réforme démocratique de la gouvernance, et la promotion de la confiance entre ces forces et la population, sont au cœur de la consolidation de la paix en République centrafricaine. La réforme du secteur de la sécurité s'est interrompue après le départ de l'équipe multidisciplinaire et la conférence des donateurs tenue en octobre 2009. Par conséquent :

a) Conformément à l'engagement pris par le nouveau Gouvernement d'instaurer la stabilité et la sécurité sur tout le territoire, le Gouvernement centrafricain est encouragé à donner un nouvel élan à la réforme du secteur de la sécurité en élaborant une stratégie à moyen terme, faisant appel aux compétences internationales disponibles. Les modalités du travail au sein du Secrétariat permanent technique peuvent être revues à cet effet;

b) Le Gouvernement centrafricain devrait prendre des mesures pour réaffirmer sa volonté politique de poursuivre la réforme du secteur de la sécurité, notamment en consentant une contribution financière tangible en faveur de cette entreprise.

41. État de droit et bonne gouvernance :

a) Le Gouvernement centrafricain devrait poursuivre les initiatives menées en faveur de l'état de droit, notamment grâce à des efforts soutenus pour faire progresser la mise en œuvre du plan décennal du pays pour la réforme du secteur de la justice;

b) Le Gouvernement devrait également concrétiser les engagements pris quant à l'amélioration de la bonne gouvernance, lutter contre la corruption et l'impunité et garantir le respect des droits de l'homme et des droits de l'enfant;

c) Le Gouvernement devrait poursuivre son action en faveur de l'élaboration de plans d'action individuels pour chacun des anciens groupes rebelles utilisant ou recrutant des enfants soldats.

À l'intention de la Commission de consolidation de la paix

42. La table ronde des partenaires qui s'est tenue à Bruxelles, accueillie par le Gouvernement belge, afin de débattre du nouveau document de stratégie de la République centrafricaine pour la réduction de la pauvreté a offert une bonne occasion de tirer parti de l'élan résultant des élections;

a) La Commission de consolidation de la paix collaborera avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes afin d'identifier et de sensibiliser les donateurs potentiels, notamment les donateurs non traditionnels issus de la société civile et du secteur privé, en vue de s'assurer qu'ils envisageront favorablement l'appel lancé par le pays pour obtenir une aide financière, entre autres, y compris en faisant la promotion des initiatives de coopération Sud-Sud et en les renforçant;

b) Poursuivant sa coopération avec la République centrafricaine, au-delà de l'expiration du Cadre stratégique actuel pour la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix, en consultation avec le Gouvernement et la société civile, concevra un nouvel outil de coopération, basé sur les éléments du nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui intéressent la consolidation de la paix.

43. Désarmement, démobilisation et réintégration :

a) La Commission de consolidation de la paix continuera à collaborer avec tous les acteurs concernés dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment en encourageant la mise en place d'une solution de réintégration qui, outre qu'elle répondra aux besoins des rapatriés, des déplacés ou d'autres personnes touchées par le conflit, profitera aux collectivités qui les accueillent;

b) De concert avec les autorités nationales, l'Union européenne, la Banque mondiale et le système des Nations Unies, la Commission s'attachera à déterminer les possibles liens d'interdépendance entre les différentes actions menées pour venir en aide aux populations touchées par le conflit, dans le contexte de la réintégration et du programme des pôles de développement qui vise à encourager la création de

centres économiques secondaires dans tout le pays. Elle y travaillera également en collaboration avec la Banque mondiale qui fournit un appui aux activités de réintégrations menées dans le nord-ouest et le centre de la République centrafricaine. Ces initiatives pourraient en outre venir prolonger ou compléter les activités financées par le Fonds de consolidation de la paix, au titre de son troisième domaine d'intervention prioritaire, qui est axé sur le relèvement socioéconomique des populations touchées par le conflit;

c) La Commission recommandera d'élaborer des programmes de réintégration durables à l'intention des enfants démobilisés, ainsi que des projets de soutien psychosocial pour tous les enfants touchés par le conflit.

44. **Le programme des pôles de développement** reste l'une des premières priorités de la Commission de consolidation de la paix pour tout ce qui touche au développement au niveau local et à la stabilisation socioéconomique du pays, ainsi qu'au rétablissement et au renforcement de la souveraineté nationale sur l'ensemble du territoire. Dans ce domaine, la Commission :

a) Redoublera d'efforts pour hâter le lancement du programme des pôles de développement et veillera à établir des liens étroits entre ce programme, le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la stratégie de réintégration, afin de porter à son maximum l'effet combiné de ces initiatives;

b) Peut être amenée, en temps voulu, à contribuer à mobiliser des ressources dans le contexte du programme des pôles de développement. La nature et l'ampleur de cette activité devront être clairement définies en consultation avec tous les partenaires concernés.

45. **Réforme du secteur de la sécurité.** La Commission entend se pencher sur la réforme du secteur de la sécurité au cours de la période à venir et se tient prête à appuyer selon qu'il convient les initiatives nationales en cours visant à mettre au point une stratégie détaillée de réforme à long terme du secteur de la sécurité nationale, sur la base des éléments dégagés lors du séminaire consacré à ces questions, tenu en avril 2008.

46. **État de droit et bonne gouvernance :**

a) La Commission pourrait envisager d'appuyer l'application d'un accord volontaire de partenariat relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (plan FLEGT) conclu le 21 décembre 2010 entre le Gouvernement de la République centrafricaine et l'Union européenne, qui fournit un cadre général propre à améliorer la gouvernance du secteur forestier grâce à l'instauration d'un système de contrôle de la légalité des exportations de bois et recommande une approche ouverte à laquelle seront associés la société civile et le secteur privé;

b) Après la conclusion du processus électoral et suite à l'arrivée de nouveaux parlementaires à l'Assemblée nationale, il faudrait envisager de poursuivre l'exécution du Projet de développement parlementaire mené par le PNUD et mettre en œuvre le projet de soutien à l'Assemblée proposé par l'Union interparlementaire. Ces deux projets serviraient à appuyer cet organe législatif et permettraient d'assurer que les parlementaires travaillent dans un esprit de dialogue. La participation aux consultations parlementaires sur l'état de droit organisées à

Bangui les 13 et 14 octobre 2011 par l'Action mondiale des parlementaires devrait également être envisagée dans ce contexte;

c) **Sort des enfants en période de conflit armé** : La Commission se tiendra au courant de la mise en application des recommandations pertinentes formulées dans le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants dans le conflit armé en République centrafricaine, et se concertera avec le Représentant spécial du Secrétaire général et le groupe de travail du Conseil de sécurité à ce sujet. Elle recommandera à l'équipe de pays des Nations Unies en République centrafricaine de s'employer à faciliter l'application effective du Mécanisme de surveillance et de communication préconisé dans les résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité;

d) **Violences sexuelles en période de conflit** : La Commission poursuivra son dialogue avec le Représentant spécial du Secrétaire général sur les mesures qui pourraient être prises à cet égard.

À l'intention de la société civile centrafricaine

47. La société civile devra :

- a) Continuer de s'attacher à se donner les moyens de jouer un rôle significatif dans le processus national de consolidation de la paix;
- b) Renforcer son rôle consultatif dans le processus de prise de décisions;
- c) Étendre sa collaboration au niveau national en vue de renforcer son influence.

À l'intention du Comité mixte de gestion

48. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix a permis de donner suite à plusieurs recommandations formulées à l'issue du dialogue politique sans exclusive d'une part et concernant la consolidation de la paix dans tout le territoire, de l'autre. Pour qu'ils ne soient pas remis en cause, les progrès enregistrés dans l'application du Cadre stratégique, en particulier dans la réalisation des engagements pris par les différentes parties prenantes, devront faire l'objet d'un suivi régulier et continu.

49. Il faut élaborer des stratégies efficaces de mobilisation et d'utilisation des fonds et renforcer la coordination entre les différents secteurs (par le truchement des comités de gestion). Il faut en outre améliorer la participation des parties prenantes et des bénéficiaires ainsi que les capacités et les méthodes de gestion des fonds, et utiliser davantage les outils de planification et les mécanismes de suivi.

50. Bien qu'il présente des avantages, le Cadre stratégique pâtit d'une insuffisance de capacités opérationnelles et de l'absence de mécanismes de participation bien définis pour la société civile. La carence d'institutions bancaires dans les zones d'intervention, les méthodes de gestion des fonds utilisés par les partenaires, la formulation imprécise des projets dans les zones prioritaires, la faible capacité d'absorption des fonds, les obstacles au transfert des connaissances, l'absence de composantes de démobilisation et de réintégration et le manque de liens entre les différents programmes et de mécanismes visant à encourager la participation des organisations non gouvernementales au niveau local sont autant de facteurs qui sont venus entraver l'application du Cadre stratégique de consolidation de la paix.

51. L'effet catalyseur des projets du Fonds pour la consolidation de la paix en République centrafricaine pourrait amener les principaux bailleurs de fonds internationaux (notamment la Banque mondiale, l'Union européenne et la France) à s'impliquer davantage et peut-être en attirer d'autres. À cet égard :

a) Le Comité mixte de gestion coprésidé par le Ministre d'État au plan et à l'économie et le Représentant spécial du Secrétaire général étant ouvert à toutes les parties, il pourrait envisager de mettre au point et de diffuser des principes directeurs davantage centrés sur les orientations stratégiques, afin d'améliorer l'efficacité des initiatives de consolidation de la paix et la coordination entre tous les acteurs appuyant le processus de consolidation de la paix;

b) Le Comité mixte de gestion pourrait aussi être encouragé à servir de mécanisme de coordination de l'entreprise nationale de consolidation de la paix au sens large, au-delà des activités du Fonds de consolidation de la paix proprement dites;

c) Le Comité mixte de gestion serait ainsi mieux à même de dispenser des conseils utiles concernant les principaux besoins de financement et d'éventuels bailleurs de fonds et la Commission de consolidation de la paix pourrait user de son influence pour mobiliser d'autres ressources qui viendraient s'ajouter à celles du Fonds.